

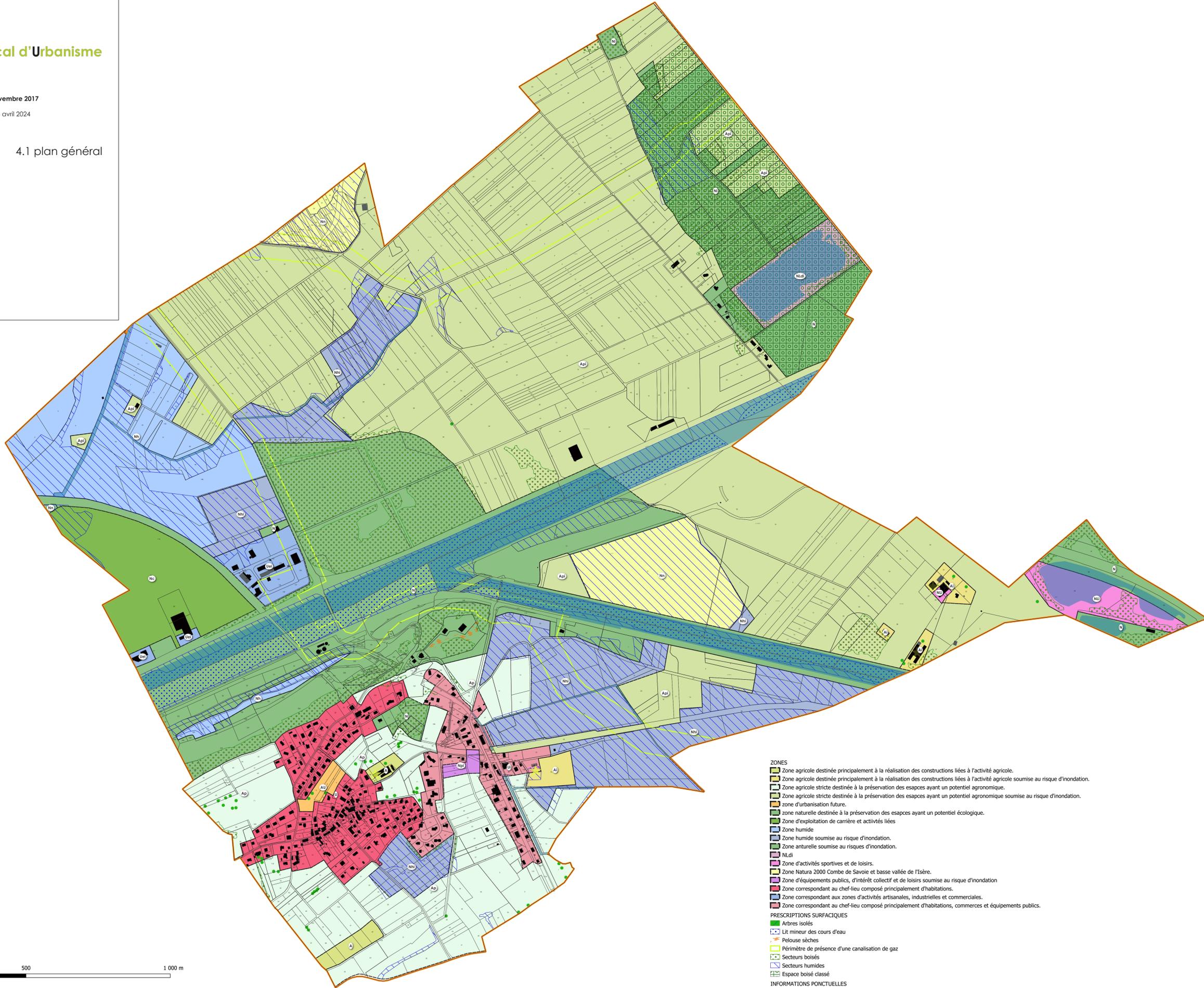


Plan Local d'Urbanisme

Approuvé par le conseil municipal du 22 novembre 2017
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 08 avril 2024

4.1 plan général

terre
d'urbanisme



- ZONES**
- Zone agricole destinée principalement à la réalisation des constructions liées à l'activité agricole.
 - Zone agricole destinée principalement à la réalisation des constructions liées à l'activité agricole soumise au risque d'inondation.
 - Zone agricole stricte destinée à la préservation des espaces ayant un potentiel agronomique.
 - Zone agricole stricte destinée à la préservation des espaces ayant un potentiel agronomique soumise au risque d'inondation.
 - Zone d'urbanisation future.
 - Zone naturelle destinée à la préservation des espaces ayant un potentiel écologique.
 - Zone d'exploitation de carrière et activités liées
 - Zone humide
 - Zone humide soumise au risque d'inondation.
 - Zone anturelle soumise au risques d'inondation.
 - N.L.d.i
 - Zone d'activités sportives et de loisirs.
 - Zone Natura 2000 Combe de Savoie et basse vallée de l'Isère.
 - Zone d'équipements publics, d'intérêt collectif et de loisirs soumise au risque d'inondation
 - Zone correspondant au chef-lieu composé principalement d'habitations.
 - Zone correspondant aux zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales.
 - Zone correspondant au chef-lieu composé principalement d'habitations, commerces et équipements publics.
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- Arbres isolés
 - Lit mineur des cours d'eau
 - Pelouse sèches
 - Périmètre de présence d'une canalisation de gaz
 - Secteurs boisés
 - Secteurs humides
 - Espace boisé classé
- INFORMATIONS PONCTUELLES**
- Bâtiment d'élevage

